

1
Ouganda : premier bénéficiaire de la FRPC

1
L'évolution du système monétaire selon M. Camdessus

3
Stratégie de lutte contre la pauvreté

3
Premières ventes d'or hors marché

4
Le «miracle néerlandais»

10
Première réunion du G-20

10
Objectifs du G-20

12
Réglementer les rentes de retraite

14
Turquie : accord de confirmation

15
Assistance technique dans les îles du Pacifique

Lire aussi

8
Utilisation des ressources du FMI

9
Sur le site Internet

11
Publications récentes

13
Accords du FMI

15
Principaux taux du FMI

Large participation de l'ensemble du pays . . .

L'Ouganda est le premier bénéficiaire de la facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance

Le 22 novembre 1999, le FMI a transformé sa facilité d'ajustement structurel renforcée (FASR) en facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance (FRPC)

et a étoffé les objectifs de la facilité pour appuyer des programmes qui renforcent substantiellement les positions de balance des paiements et les rendent viables, tout en favorisant une croissance durable. Le 10 décembre 1999, l'Ouganda est devenu le premier bénéficiaire de la nouvelle facilité lorsque le FMI a approuvé le programme triennal à l'appui du programme économique du gouvernement. L'accord triennal au titre de la FASR a été approuvé pour un montant initial de 100,4 millions de DTS (environ 138 millions de dollars), dont 73,6 millions de DTS (environ 100,8 millions de dollars) ont été décaissés (voir communiqué de presse n° 97/52, *Bulletin du FMI*, 24 novembre 1997, page 365). La récente décision permet de décaisser 26,8 millions de DTS (environ 36,7 millions de dollars) en faveur de l'Ouganda au cours de la troisième année, dont 8,9 millions de DTS (environ 12,2 millions de dollars) disponibles immédiatement.

Voici des extraits de la déclaration de Shigemitsu Sugisaki, Directeur général *(suite à la page 2)*

Photo not available

Dans une école primaire à Kisowera, faubourg de Kampala. L'un des buts de la lutte contre la pauvreté est l'accès universel à l'enseignement et aux soins de santé primaires.

Entretien avec le Directeur général . . .

M. Camdessus évoque les priorités de la réforme du système monétaire et financier international

On trouvera ci-après la seconde partie de l'entrevue accordée par Michel Camdessus, Directeur général du FMI, dans laquelle il évoque l'évolution future du FMI et du système monétaire et financier international. La première partie a été publiée dans le *Bulletin du FMI* daté du 20 décembre 1999.

Quels seront les grands axes de la prochaine phase de réforme du système monétaire et financier international?

M. CAMDESSUS : La nouvelle architecture doit reposer sur cinq principes : transparence, solidité des systèmes financiers, participation du secteur privé, libéralisation ordonnée des mouvements de capitaux et modernisation des marchés internationaux sur la base de normes universellement acceptées.

Nous avons déjà beaucoup progressé. Un consensus existe dans des domaines tels que la transparence des politiques économiques et du gouvernement

d'entreprise, la stabilité du secteur financier ou l'utilisation de normes et de codes de conduite pour assurer la stabilité, l'efficacité et la transparence des marchés. Si tout n'est pas réglé, les objectifs poursuivis font l'objet d'un large accord.

Ceci étant, plusieurs points restent en suspens.

La surveillance, d'abord. Elle joue un rôle central dans notre travail au FMI, et c'est à elle que vont en priorité nos ressources humaines et budgétaires, car seul le FMI est investi de cette mission. La surveillance gagne chaque jour en importance et porte sur des questions — stabilité monétaire, viabilité de la balance des paiements, politique économique axée sur la croissance — qui relèvent du domaine de compétence traditionnel du FMI.

Mais il n'est que trop clair que des facteurs de déstabilisation majeurs peuvent surgir à tout endroit et à tout moment. D'autres éléments *(suite à la page 7)*

(suite de la première page) adjoint du FMI, à l'issue des débats du Conseil d'administration.

«Les administrateurs saluent les progrès considérables accomplis récemment dans la réorientation de la politique économique de l'Ouganda sur la réduction de la pauvreté, ainsi que les mesures déjà prises pour produire un cadre stratégique de lutte contre la pauvreté l'an prochain [voir page 3]. Parmi ces mesures

dant, les administrateurs se déclarent préoccupés par les retards dans la mise en route du système de contrôle des engagements de dépenses et recommandent vivement aux autorités de prendre des mesures pour améliorer la déclaration, le contrôle et l'exécution des engagements de dépenses. Ils soulignent aussi l'importance du respect strict du plafond fixé dans le budget pour les dépenses militaires.

«Les administrateurs saluent l'engagement des autorités à promouvoir la transparence et la bonne gestion des affaires publiques, qui sont cruciales pour améliorer la fourniture des services sociaux et réaliser une croissance élevée.»

Résumé du programme

Les objectifs économiques à moyen terme des autorités sont de préserver les progrès accomplis jusqu'à présent. Il

est prévu que les recettes augmenteront pour s'établir à 12,5 % du PIB en 1999/2000, grâce à la dépréciation de la monnaie, et ce malgré un manque à percevoir au premier trimestre. Les dépenses totales devraient progresser de 2,0 % du PIB pour atteindre 20,6 %, à cause d'une hausse des dépenses sociales et des dépenses de développement, ainsi que des frais occasionnés par le référendum prévu pour juin 2000. Les autorités sont déterminées à maîtriser les dépenses de défense nationale, mais les dépenses de salaires liés à la défense nationale seront plus élevées que prévu.

Stratégie de lutte contre la pauvreté

Le gouvernement a pris les principales mesures nécessaires pour produire son cadre stratégique de lutte contre la pauvreté, qui s'inspire du plan d'action pour l'éradication de la pauvreté annoncé en 1997. L'objectif principal de ce plan est de réduire le taux de pauvreté absolue à 10 % ou moins d'ici à 2017. Il vise aussi à assurer l'accès universel à l'enseignement et aux soins de santé primaires et à l'eau potable, à garantir la liberté politique et les droits de l'homme, ainsi qu'à établir un système de secours efficace en cas de catastrophe, ciblé principalement sur les pauvres.

Les dépenses publiques consacrées aux programmes sociaux ont augmenté sensiblement en 1998/99. Les dépenses au titre de sept postes budgétaires recouvrant la grande majorité des services sociaux sont passées de 5,1 % du PIB en 1997/98 à 6,1 %.

L'Ouganda est membre du FMI depuis le 27 septembre 1963. Sa quote-part est de 180,5 millions de DTS (environ 247,1 millions de dollars). L'encours des crédits du FMI à l'Ouganda s'élève actuellement à 265,9 millions de DTS (environ 364 millions de dollars).

Le texte du communiqué de presse du FMI n° 99/59 est disponible sur le site Web du FMI (www.imf.org). ■

Ouganda : indicateurs économiques et financiers

	1997/98	1998/99		1999/2000	2000/01	2001/02
		Progr.	Prélim.			
(Variations annuelles en pourcentage)						
PIB en prix constants	5,4	7,0	7,8	7,0	7,0	7,0
Prix à la consommation (fin de période)	-1,4	5,0	5,3	5,0	5,0	5,0
(En pourcentage du PIB au coût des facteurs)						
Solde des transactions courantes (hors dons officiels)	-8,4	-9,2	-8,9	-9,5	-7,9	-7,0
Dette extérieure (y compris FMI)	63,0	65,6	69,1	61,7	57,5	53,7
(Mois d'importations de biens et de services, non compris les revenus des facteurs)						
Réserves de change brutes	4,8	5,0	4,8	5,0	5,0	5,0

Note : L'exercice budgétaire commence en juillet.

Sources : autorités ougandaises et estimations et projections des services du FMI

figurent un examen détaillé des caractéristiques de la pauvreté en Ouganda, la mise en place d'un large processus participatif pour l'élaboration, l'application et le suivi de programmes visant à éradiquer la pauvreté — impliquant la société civile, les collectivités locales et les donateurs —, une hausse marquée des dépenses sociales et l'établissement d'un mécanisme décentralisé pour la fourniture des services de base. Ces mesures ont été appuyées par une politique macroéconomique prudente et un large éventail de réformes structurelles qui ont aidé à réaliser une croissance généralisée. Les administrateurs soulignent qu'il importe de continuer d'appliquer une politique économique avisée et un système de change ouvert afin de renforcer le cadre de l'investissement privé et de maintenir une croissance élevée, éléments qu'ils jugent essentiels pour que les autorités réalisent leurs objectifs de réduction de la pauvreté.

«En dépit de ces résultats initiaux impressionnants, les administrateurs expriment leur préoccupation devant les indicateurs de bien-être, qui restent parmi les plus faibles d'Afrique, et les graves disparités régionales du taux de pauvreté. Ils demandent donc de prendre au plus tôt des mesures concertées pour établir un système efficace de fourniture des services publics au niveau des districts.

«Tout en notant l'importance de l'augmentation des ressources extérieures pour l'application de la stratégie de lutte contre la pauvreté, les administrateurs saluent les mesures prises par les autorités pour améliorer la mobilisation des ressources intérieures, qu'ils considèrent cruciale pour la viabilité à long terme de cette stratégie. Ils appuient les mesures visant à accroître les recettes, notamment le renforcement de l'administration fiscale — surtout compte tenu du récent manque à percevoir — et à restructurer les dépenses. Cepen-

Nouvel axe de la politique de prêts du FMI et de la Banque : les stratégies de lutte contre la pauvreté

Le 22 décembre, le FMI et la Banque mondiale ont annoncé que leurs conseils d'administration respectifs avaient souscrit à l'adoption du cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP) comme mécanisme central de leur politique de prêts concessionnels aux pays membres à faible revenu, y compris l'engagement de ressources au titre de l'Initiative renforcée en faveur des PPTE. Voici le texte du communiqué de presse du FMI n° 99/65, qui est disponible aussi sur le site Web du FMI (www.imf.org).

Le CSLP sera formulé par les autorités nationales après une large consultation avec les parties prenantes. Il décrira la situation de la pauvreté dans le pays en question et présentera un plan d'action à moyen terme pour faire reculer la pauvreté et accélérer la croissance. Le CSLP, qui sera axé sur des indicateurs de réalisation, vise à fournir un cadre de référence pour l'aide des donateurs bilatéraux et des institutions financières multilatérales.

Un document conjoint du FMI et de la Banque mondiale intitulé «Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté — Questions d'ordre opérationnel» est affiché en anglais sur le site Web des deux institutions (www.imf.org/external/np/pdr/prsp/fre/poverty1.htm pour la version française) pour commentaires et pour souligner l'importance de la participation de la société civile à l'élaboration de programmes efficaces de lutte contre la pauvreté.

Lors de l'Assemblée annuelle de septembre 1999, les gouverneurs du FMI et de la Banque mondiale ont chargé le Conseil d'administration du FMI et le Conseil des administrateurs de la Banque mondiale d'engager un large effort de lutte contre la pauvreté. Il s'agissait d'appuyer l'Initiative renforcée en faveur des PPTE et de consolider le lien entre l'allègement de la dette et la réduction de la pauvreté, ainsi que diverses formes d'aide concessionnelle.

Les administrateurs du FMI et de la Banque mondiale ont examiné les progrès dans la mise en œuvre de l'Initiative renforcée en faveur des PPTE et ont souscrit à un calendrier révisé qui amènera trois pays (Bolivie, Mauritanie et Ouganda) au stade de la prise de décision lorsque l'allègement de la dette sera engagé intégralement en janvier 2000. Suivant l'exécution de la politique économique et la résolution des questions en suspens, cinq à huit autres pays, dont le Mozambique, pourraient atteindre le stade de la prise de décision au début du printemps. L'allègement total de la dette de ces pays au titre de l'Initiative pourrait être de 7 à 10 milliards de dollars en valeur actualisée nette (13 à 18 milliards de dollars en valeur nominale).

Le financement des institutions multilatérales est essentiel pour assurer la mise en œuvre rapide de

l'Initiative renforcée. Une source importante de financement est le Fonds fiduciaire PPTE, qui est administré par l'IDA. Au début de septembre 1999, le Fonds fiduciaire PPTE avait reçu environ 330 millions de dollars de contributions de donateurs bilatéraux. Par la suite, les donateurs ont annoncé ou reconfirmé des contributions de près de 1,8 milliard de dollars. La récente contribution des Pays-Bas (70 millions de dollars) est la première à avoir été versée.

Début décembre, le Conseil d'administration du FMI a adopté les décisions nécessaires pour permettre au FMI de commencer à contribuer à l'Initiative renforcée en faveur des PPTE, et les premières ventes d'or hors marché ont eu lieu les 14 et 17 décembre (voir *infra* et communiqué de presse du FMI n° 99/57, *Bulletin du FMI*, 20 décembre 1999, page 393). ■

Premières ventes d'or du FMI hors marché

Dans le cadre du financement annoncé de l'allègement de la dette et de l'appui financier aux pays les plus pauvres (voir note d'information n° 99/62, 27 septembre 1999), le FMI a procédé à deux ventes d'or hors marché les 14 et 17 décembre 1999.

À propos de la première vente, Eduard Brau, Trésorier du FMI, a déclaré que «nous avons vendu au Brésil un peu plus de 7 millions d'onces d'or et nous les avons acceptées immédiatement en retour de ce pays au titre du paiement d'une obligation exigible le même jour». Le FMI a conservé environ 250 millions de DTS sur son propre compte, comme l'exigent ses Statuts. Le solde du produit de la vente — 1,2 milliard de DTS (environ 1,6 milliard de dollars) — a été placé à la Banque des règlements internationaux afin de générer un revenu au profit de l'Initiative en faveur des PPTE.

La deuxième opération a porté sur «la vente d'un peu plus de 655.000 onces d'or au Mexique». Le FMI a accepté immédiatement l'or en retour du Mexique au titre du paiement d'une obligation exigible le même jour. M. Brau a souligné que, «comme prévu pour cette opération et toutes les opérations sur or, l'or n'est pas entré sur le marché». Le FMI a conservé environ 23 millions de DTS du produit de la deuxième vente sur son propre compte. Le solde — 111 millions de DTS (environ 152 millions de dollars) — a été placé à la Banque des règlements internationaux.

«Nos bénéfices sur les deux premières ventes d'or s'élèvent à 1,3 milliard de DTS», a ajouté M. Brau. «Des opérations du même type sont prévues dans les mois à venir avec le Mexique, jusqu'à ce que nous atteignons l'objectif de 2,226 milliards de DTS de bénéfices.»

Le texte intégral des notes d'information n°s 99/84 et 99/86 est disponible sur le site Web du FMI (www.imf.org).



Le «miracle néerlandais» . . .

Des stratégies «classiques» bien reçues par l'opinion au service de la croissance et de l'emploi

Les résultats des Pays-Bas, qui ont réussi à créer des emplois et à assurer une croissance dynamique durable, ont attiré beaucoup d'attention. Les bonnes performances des années 90 marquent un tournant après la profonde récession et le chômage considérable qui ont caractérisé le début des années 80. Elles offrent en outre un contraste frappant avec la croissance atone et la persistance d'un chômage élevé observées dans la plus grande partie de l'Europe continentale pendant la même période. Quelle est la clé de leur succès, et leur recette est-elle valable pour d'autres pays? Cette question est traitée dans l'étude spéciale du FMI n° 181, *The Netherlands: Transforming a Market Economy*, ainsi que dans le dernier rapport pour les consultations au titre de l'article IV. C. Maxwell Watson, Conseiller principal au Département Europe I et coauteur de l'étude, et Robert Ford, Chef de division responsable de ce rapport, parlent du «miracle néerlandais» et des perspectives qui s'offrent à ce pays.

Quels sont les principaux facteurs à l'origine de la transformation de l'économie des Pays-Bas?

M. WATSON : Les Pays-Bas ont suivi dans l'ensemble les prescriptions des manuels d'économie. Ces quinze dernières années, les autorités ont comprimé fortement le déficit budgétaire, endigué l'inflation par un ancrage monétaire clair et transparent — la relation de change avec le deutsche mark —, réduit la charge des impôts et des cotisations de sécurité sociale pour les employés et abaissé le niveau réel de certaines prestations sociales, du salaire minimum, en particulier des jeunes. Les autorités avaient une politique macroéconomique bien définie et ont mis en oeuvre plusieurs réformes structurelles clés. Elles ont en outre poursuivi un dialogue très fructueux avec les partenaires sociaux. Les syndicats en étaient déjà arrivés à voir dans les salaires réels élevés l'une des causes du chômage structurel. Les avantages qu'ils ont reconnus à la vaste stratégie des pouvoirs publics — croissance de l'emploi et réduction des impôts à la charge de leurs membres — les ont convaincus de souscrire à une politique de modération des salaires. Tous ces éléments ont créé un environnement où les entreprises se sentent bien à l'aise pour investir dans l'avenir.

Il ressort de l'étude spéciale et des récentes discussions du Conseil d'administration que les Pays-Bas ont réussi à créer un «cercle vertueux». Comment y sont-ils parvenus?

M. WATSON : En général, il y a synergie lorsque des politiques macroéconomiques énergiques sont étayées par de bonnes réformes structurelles et lorsque l'information du public et son soutien à ces réformes permettent la poursuite de celles-ci. C'est ce genre de complémentarité que le FMI cherche avant tout à favoriser.

Mais les Pays-Bas ont réussi à créer un cercle vertueux par d'autres moyens plus spécifiques. Leurs réformes ont été soigneusement élaborées et ont eu un effet d'entraînement. La réforme progressive des prestations sociales a contribué à freiner les dépenses publiques, ce qui a réduit le déficit budgétaire, et la pression fiscale s'en est trouvée quelque peu réduite. En outre, l'abaissement des impôts et la réforme des prestations sociales ont favorisé et maintenu la modulation des salaires. Et cette politique, de même que la réduction du niveau réel du salaire minimum, en particulier des jeunes, a permis à la longue de renforcer la demande de main-d'oeuvre et le taux de change, ainsi que toute la stratégie de lutte contre l'inflation. Enfin, comme l'emploi a commencé à s'accroître, l'assiette fiscale s'est élargie et les taux d'imposition ont pu être abaissés. Au début des années 80, les Néerlandais se préoccupaient déjà de la complémentarité des politiques et leur stratégie a marché. C'est essentiellement ainsi qu'ils ont fait démarrer la croissance et la création d'emplois.

En quoi l'expérience des Pays-Bas diffère-t-elle de celle, disons, des États-Unis ou du Royaume-Uni, qui ont eux aussi enregistré une forte croissance?

M. FORD : Les États-Unis n'ont pas connu une crise de même ampleur, et ils n'ont pas eu non plus à engager, sur le marché du travail, des réformes de ce type. Mais les deux pays ont réussi à créer des emplois, résultat que j'attribue surtout à leur volonté d'assouplir les conditions du marché. Les Pays-Bas ont permis une forte expansion de l'emploi à temps partiel — domaine rigoureusement réglementé dans nombre de pays d'Europe continentale. Ces réglementations sont destinées à préserver les bons emplois, mais elles ont aussi empêché l'établissement de nouveaux.

M. WATSON : L'écart entre les niveaux de revenu est en outre beaucoup plus faible aux Pays-Bas que dans le modèle «anglo-saxon». On se demande souvent s'il est possible d'assurer une croissance rapide de l'emploi sans une grande dispersion des salaires. En pratique, les Pays-Bas ont eu la chance de compter parmi les entrants sur le marché beaucoup de conjoints dotés de qualifications et pouvant être employés à un niveau de salaire proche du niveau moyen. Ils ont en outre eu un afflux de jeunes bien formés. Le faible écart entre les salaires n'a pas constitué un obstacle à leur inclusion parmi les actifs. Reste à savoir, toutefois, s'il faut réduire davantage les coûts de la main-d'oeuvre non qualifiée pour résoudre le problème du chômage incompressible.

M. FORD : Le gouvernement néerlandais a récemment institué un crédit d'impôt sur le revenu à l'américaine pour inciter davantage les chômeurs de longue durée à redevenir actifs. Mais d'autres mesures seront proba-

blement nécessaires, notamment la formation professionnelle et une méthode de gestion prévisionnelle des prestations.

Les efforts de création d'emplois des Pays-Bas ont-ils un effet amoindri, comme certains le prétendent, du fait qu'un si grand nombre de ces nouveaux emplois sont à temps partiel?

M. FORD : Des enquêtes ont révélé que beaucoup de gens préfèrent travailler à temps partiel, et la plupart des emplois à temps partiel sont occupés par des femmes qui souvent ne veulent pas travailler à plein temps. En tout cas, l'alternative n'est pas nécessairement un emploi à plein temps, mais peut-être aucun emploi du tout; et un emploi à temps partiel est nettement préférable au chômage.

M. WATSON : Même si vous prenez comme unité de mesure le nombre d'heures ouvrées, et non le nombre de personnes, vous constaterez une croissance très frappante de l'emploi. Même pour le travail à plein temps, le nombre des entrants sur le marché est considérable; les Néerlandais ont nettement accru la production potentielle en créant ces emplois à temps partiel.

Quelles leçons les autres pays, en particulier ceux qui cherchent à entrer dans l'UE, peuvent-ils tirer du succès des Pays-Bas dans leur défense de la relation de change avec le deutsche mark?

M. WATSON : La forte crédibilité de cette relation de change a assuré aux Pays-Bas une entrée très facile dans l'UEM. L'une des grandes leçons est que, lorsqu'ils ont opté pour cette relation, les Pays-Bas l'ont soutenue à l'aide de réformes budgétaires et structurelles essentielles. S'ils n'étaient pas parvenus à maîtriser l'évolution budgétaire ou à réduire le chômage, elle n'aurait pas été aussi crédible. De plus, ils ont adapté entièrement la politique monétaire aux besoins de cette relation. Il n'y a jamais eu de doute que les taux d'intérêt seraient relevés, si nécessaire, pour la défendre. Lorsque le MCE a été soumis à des tensions, les Pays-Bas ont été les bénéficiaires de cette instabilité, et non pas sa cible.

Il s'agit maintenant de savoir dans quelle mesure un tel régime de change peut être utilisé par les pays émergents. Il est généralement admis que des conditions préalables très strictes doivent être remplies. Un pays doit avoir déjà en place de bonnes politiques budgétaires et structurelles et, en particulier, un secteur financier sain.

M. FORD : La Belgique est un autre exemple de pays où la relation de change avec le deutsche mark a été défendue un succès. Son économie et celle de l'Allemagne et des Pays-Bas sont intégrées à un très fort degré, ce qui n'est pas typique des pays en transition. Les trois pays ont à peu près le même niveau d'industrialisation et sont unis par des liens commerciaux très étroits, autant de facteurs qui contribuent à ce succès.

Comme Max l'a souligné, les pays doivent prendre des mesures pour soutenir la relation de change, et ils doivent montrer qu'ils le font. Que ce soit aux Pays-Bas ou en Belgique, il n'y a jamais eu, ces dernières années, la moindre indication que la politique monétaire serait utilisée à des fins autres que la défense de cette relation. Cela est important, car, sans consensus politique en faveur d'une telle action, le pays sera toujours soupçonné de vouloir tricher un peu. Ce soupçon peut nuire à la crédibilité de l'ensemble de l'opération — parfois la réduire à néant. En fin de compte, il s'agit là d'une opération autant politique qu'économique.



Robert Ford (à gauche) et C. Maxwell Watson.

Les Pays-Bas sont-ils bien placés pour faire face aux enjeux de la participation à l'UEM et tirer profit des possibilités qu'elle offre?

M. FORD : Un pays comme les Pays-Bas peut se trouver confronté à deux défis du fait de sa participation à un marché unique, mais il est bien placé pour y faire face. L'un découle de la vigueur relative de son économie, qui transparaît peut-être le plus dans l'expansion de son secteur immobilier. Les Pays-Bas pourraient probablement user d'une rigueur monétaire un peu plus grande que la plupart des pays d'Europe. Il en est de même pour le Portugal et l'Irlande. L'une des solutions possibles serait d'utiliser la politique budgétaire au lieu de la politique monétaire. Face à une demande excédentaire, par exemple, l'austérité budgétaire serait de mise. Mais, en tout cas, les Pays-Bas montrent depuis longtemps qu'ils réussissent très bien dans une union monétaire de fait, et il n'y a pas de raisons qu'ils ne continuent pas à le faire.

Le deuxième défi est posé par leur participation à un marché financier unique. Comme il n'y aura plus de risque ou de coût de change, une entreprise néerlandaise pourra désormais emprunter aussi facilement à une banque allemande qu'à une banque néerlandaise. Mais le système financier néerlandais semble être à même de lutter contre la concurrence. Les consolidations qui viennent de s'amorcer en France et en Alle-

magne y ont déjà été opérées. Les Néerlandais et les Belges ont déjà établi des liens transfrontières et ont déjà de très vastes complexes de banque-assurance-titres. Ces restructurations par-delà les frontières et les domaines de spécialisation traditionnels soulèvent, bien sûr, la question du contrôle de la réglementation. Les Néerlandais ont créé un Conseil de surveillance financière pour veiller à ce que rien ne passe à travers les mailles du filet. Et il a été aussi question d'attribuer à la BCE des fonctions de surveillance. Le contrôle de la réglementation à la suite de la consolidation est une question que les pays de l'UE ne devront pas perdre de vue.

Quelles réformes clés reste-t-il à opérer pour les Pays-Bas?

M. FORD : Essentiellement les mêmes, mais plus en profondeur. Les autorités ont institué un système de contrôle des dépenses, avec fixation d'objectifs de dépenses quatre ans à l'avance, ce qui devrait limiter les dépenses et, partant, les impôts. Mais les préoccupations à ce sujet seront aggravées par les besoins de prestations de retraite d'une population vieillissante. Il ne faudra pas plus de quinze ans pour que de fortes pressions soient exercées sur les dépenses par les systèmes publics de soins de santé et de retraite, bien que les Pays-Bas soient quasiment le seul pays d'Europe continentale à avoir un important régime de retraite privé.

D'autres réformes structurelles seront nécessaires. Les travailleurs âgés de 60 à 65 ans continuent à avoir une pension de retraite anticipée, une pension d'invalidité ou des allocations de chômage à durée indéfinie jusqu'à leur retraite. Tôt ou tard, le problème des inactifs de cet âge fera place à celui des retraités. Mais il importe de veiller à ce que la prochaine vague de travailleurs demeure dans la population active. Les Pays-Bas ont en outre un très vaste programme de pensions d'invalidité qu'ils n'ont pas réussi à réduire et qui, en fait, commence à reprendre de l'ampleur. Le pays applique à titre d'essai un système unifié de sécurité sociale. Les pensions d'invalidité et allocations de chômage sont maintenant versées par le bureau qui offre des services de formation et de placement. La privatisation des services de placement est controversée.

M. WATSON : Un bon nombre de pays testent actuellement des moyens de former les gens et de les aider à trouver un emploi. Les pays sont curieux de savoir ce qui marche et de tirer des enseignements de l'expérience des autres. Cela sera l'un des domaines de développement intellectuel de la prochaine décennie.

M. FORD : Les Néerlandais tentent en outre d'utiliser les emplois dans le secteur public comme moyen de réinsertion des chômeurs de longue durée. L'efficacité de ces programmes est en cours d'évaluation. J'ai dans l'idée qu'une application isolée de ces programmes ne donnera rien. Il faudra peut-être les intégrer aux services de formation et de placement.

Quelles leçons les autres pays peuvent-ils tirer de l'expérience des Pays-Bas?

M. WATSON : Trois éléments du «miracle néerlandais» apportent d'importants enseignements. Premièrement, il s'agit ici de réformes des plus classiques, et cela a marché. Les Néerlandais n'ont pas réinventé le fil à couper le beurre. Deuxièmement, leurs réformes se complétaient étroitement et ont abouti à la création d'un cercle vertueux. Était-ce un miracle? Une affaire de chimie en tout cas, non d'alchimie. Les réformes ont été très soigneusement élaborées, mais il n'y avait guère de magie en elles, sauf la magie du soutien de l'opinion publique. Troisièmement, en mobilisant celui-ci, les Néerlandais ont pu poursuivre ces réformes pendant plus de quinze ans.

Mais il y a eu aussi au départ trois facteurs exceptionnels. Le premier est la profonde crise qui a aidé à dégager le consensus en faveur des réformes et a donné lieu à des critères de succès peu rigoureux. Le chômage avait atteint un si haut niveau que la porte était ouverte à un revirement radical. Le deuxième est le niveau très élevé des salaires en termes absolus. Les bénéficiaires après versement d'intérêts et impôts étaient négligeables. En réduisant progressivement les coûts de main-d'oeuvre, on peut stimuler la croissance de l'emploi. Cela n'est certes pas vrai pour toutes les économies, mais la modération des salaires a pu jouer un rôle important dans ce cas-ci. Le troisième est le fait qu'une population jeune et croissante et le taux d'activité féminine initialement très faible ont donné lieu à une réserve de main-d'oeuvre qualifiée, en particulier de travailleurs à temps partiel variable, dans un environnement où les salaires ne sont pas très dispersés.

Nous pensons que la différence cruciale réside dans le marché du travail. La modération des salaires n'est peut-être pas nécessaire lorsque le chômage élevé tient uniquement à des facteurs structurels, mais il faut inciter les chômeurs à redevenir actifs. La réforme des prestations et des services de formation et le coût élevé de la main-d'oeuvre non qualifiée peuvent prendre une importance même plus grande lorsqu'il n'y a pas d'entrées naturelles sur le marché du travail. Ces facteurs exceptionnels ne jouent plus aux Pays-Bas. Ce pays est maintenant confronté à des problèmes fondamentaux qui ont beaucoup de similarités avec ceux des autres pays d'Europe. Mais, ici aussi, les Pays-Bas essaient des solutions imaginatives, et nous comptons encore sur eux pour nous apporter des enseignements à l'avenir. ■

L'étude spéciale n° 181, *The Netherlands: Transforming a Market Economy*, publiée par C. Maxwell Watson, Bas B. Bakker, Jan Kees Martijin et Ioannis Halikias, est en vente au prix de 18 dollars (15 dollars pour les enseignants et étudiants universitaires). Le rapport des services du FMI (n° 99/126) sur les Pays-Bas, *Kingdom of the Netherlands: Staff Report for the 1999 Article IV Consultation*, est en vente au prix de 15 dollars. Pour commander ces deux publications, s'adresser au Service des publications du FMI (voir page 11). Le texte intégral du rapport sur les Pays-Bas, ainsi que d'autres rapports des services du FMI, est affiché sur le site de l'institution (www.imf.org).

Les enjeux des prochaines décennies

(suite de la première page) — la stabilité des systèmes bancaires et financiers, la bonne gestion des affaires publiques, les relations entre l'État, les banques et les entreprises, les politiques sociales d'accompagnement — sont donc venus s'ajouter aux questions traditionnelles que j'évoquais à l'instant. Et l'on s'inquiète aussi de savoir jusqu'à quel point le FMI doit intégrer le suivi des normes et codes de conduite dans son activité de surveillance et ses travaux quotidiens. Certains organismes chargés de cette mission estiment ne pas pouvoir en suivre seuls l'application. Dans quelle mesure le FMI, avec ses ressources limitées, peut-il assurer ce suivi dans le cadre de la surveillance? C'est une question que le Conseil d'administration examinera dans les mois à venir.

Deuxième point, il faut adapter les régimes de change et les politiques conduites au nouvel environnement économique. On observe que les pays touchés par les crises récentes avaient souvent opté pour une parité fixe ou un flottement fortement dirigé. Était-ce le principe même ou la gestion de ces régimes qui était défectueuse? Ceux-ci ne conviennent-ils qu'à des pays ayant atteint un certain stade de développement et n'ont-ils par conséquent qu'un intérêt limité? En fin de compte, lorsque la politique économique intérieure est avisée, le choix du régime de change est-il si important? Le Conseil d'administration réexamine ces questions à la lumière des expériences récentes.

Troisième point, le secteur privé doit participer davantage à la prévention et à la résolution des crises. Comment? Nous continuons d'en débattre. Ce qui importe, c'est d'abord d'éviter les crises. En cas de difficulté, on devrait pouvoir trouver des solutions fondées sur les mécanismes de marché et sur la participation volontaire du secteur privé. Mais il peut y avoir des cas extrêmes où une intervention internationale s'impose pour donner aux débiteurs le temps de résoudre leurs problèmes avec les créanciers. On peut concevoir un mécanisme par lequel la communauté internationale sanctionnerait une suspension temporaire des poursuites judiciaires par les créanciers. Ce serait utile, et l'article VIII 2b me semble fournir un bon outil à cet effet. Mais la question reste controversée et nous devons approfondir les travaux dans ce domaine.

Enfin, il faut faciliter le développement des marchés de capitaux solides, ouverts et intégrés. Comment atteindre cet objectif et quel doit être le rôle du FMI? Nous allons étudier divers projets d'approche graduelle de la libéralisation des mouvements de capitaux tenant compte de la grande diversité des situations nationales. De toute manière, le FMI aura un rôle essentiel à jouer : aider les pays à mettre en place des conditions propices, à savoir un cadre macroéconomique et un système financier solides.

Une modification de nos Statuts dans ce sens permettrait de renforcer ce rôle. Cela dit, je ne crois pas que cette question sera résolue de si tôt.

Qu'attendez-vous dans le domaine de la libéralisation du commerce?

M. CAMDESSUS : La libéralisation du commerce bénéficiera directement à tous les pays, industrialisés ou en développement. Beaucoup d'entre eux devraient tirer les leçons de l'expérience des pays asiatiques et latino-américains qui ont accéléré leur croissance en orientant leur politique économique vers l'extérieur grâce, notamment, à la libéralisation progressive des échanges.

La communauté internationale peut les y aider grandement. Les pays industrialisés doivent ouvrir leur économie aux exportations de tous les pays, en commençant sans plus tarder par celles des pays les plus pauvres.

Il faut non seulement encourager leurs exportations de produits de base, mais aussi, et c'est plus important pour la croissance à long terme, les aider à renouveler leur potentiel de production pour diversifier leurs exportations. Une telle initiative serait très profitable aux pays les plus pauvres, tout en n'ayant qu'un coût minime pour les économies avancées. Comme je l'ai dit à Seattle, l'allègement de la dette — aussi important qu'il soit à l'heure actuelle — n'aura guère de sens si les pays industrialisés n'ouvrent pas totalement leurs frontières aux exportations des plus pauvres.

Le Comité intérimaire vient d'être rebaptisé Comité monétaire et financier international. Pourquoi?

M. CAMDESSUS : Comme son nom l'indique, le nouveau comité a désormais un champ d'action qui s'étend aux questions financières, en plus des questions strictement monétaires. Et il est aussi prévu d'organiser des réunions préparatoires de suppléants, qui faciliteront les délibérations formelles du comité. Nous espérons que ce comité «renforcé» fournira des conseils éclairés sur les questions de fond.

Je regrette, avouons-le, que nous n'ayons pas pu étudier davantage la possibilité de transformer ce comité purement consultatif en un organe doté d'un pouvoir de décision pour toutes les questions stratégiques que traite le FMI. Mais treize années passées à la tête de cette institution m'ont appris à être patient et je n'exclus pas que, face aux dures réalités de la mondialisation, le nouveau comité évolue dans ce sens.



L'allègement de la dette — aussi important qu'il soit à l'heure actuelle — n'aura guère de sens si les pays industrialisés n'ouvrent pas totalement leurs frontières aux exportations des plus pauvres.

Quel sera selon vous le prochain défi lancé à la communauté internationale et comment doit-elle s'y préparer?

M. CAMDESSUS : Il consistera sans aucun doute à donner un visage humain à la mondialisation. Pour ce faire, il faut intensifier dès maintenant la lutte contre la pauvreté. Le FMI n'est pas à proprement parler une institution de développement, mais il a le devoir de chercher en permanence à aider les autorités nationales et d'être attentif aux besoins des plus démunis. Il n'y a là rien de nouveau pour nous : depuis longtemps, nos programmes font explicitement référence à la politique sociale. On observe, de fait, une hausse des dépenses d'éducation et de santé dans les pays appliquant un programme que nous appuyons, et une amélioration de certains indicateurs sociaux importants. Mais nous avons encore beaucoup à faire

— nous-mêmes et les pays directement concernés — pour que ces économies connaissent une croissance de qualité. Un pas important sera franchi dans ce sens, lorsque nous nous réunirons à Libreville avec les pays d'Afrique subsaharienne du 17 au 19 janvier.

Comment l'image du FMI dans le public a-t-elle évolué et que peut-on faire de plus pour mieux diffuser les informations?

M. CAMDESSUS : Consultez notre site Web (www.imf.org) et vous aurez une idée de la masse d'informations qui est maintenant diffusée dans le public. Cet effort ne se limite pas, du reste, à l'Internet, mais touche aussi les publications et la participation de représentants du FMI à divers colloques ou conférences. J'ajoute que nous nous expri-

mons de plus en plus, mes collègues les directeurs généraux adjoints et moi-même, mais aussi les directeurs de département et autres cadres de direction, à Washington ou à travers le monde, sur des questions importantes concernant l'économie mondiale et le FMI. Non seulement nous diffusons davantage d'informations, mais celles-ci sont aussi plus transparentes et plus accessibles.

Nous venons de procéder à un examen de notre politique des relations extérieures avec l'aide d'un consultant renommé et nous commençons à appliquer ses recommandations. Nous avons lancé aussi une nouvelle initiative visant à développer nos communications avec les marchés financiers.

Je ne vous cacherai pas que je suis parfois frustré de ne pas avoir pu mieux contrer nos détracteurs qui, trop souvent, cherchent à rendre le FMI responsable de tous les maux. Et je m'inquiète souvent aussi de voir qu'en dépit de nos efforts, le grand public et la presse comprennent mal nos objectifs et le sens de notre action. Il faudra à l'évidence du temps et des efforts pour corriger ces malentendus. J'ai sans doute ma part de responsabilité à cet égard, car j'ai toujours été réticent à affecter des ressources à la promotion de notre image. Mais il est encourageant de constater, dès à présent, que l'efficacité du FMI face aux événements des deux dernières années est de plus en plus reconnue.

Vous avez souvent souligné la qualité des services du FMI. Quel en a été l'aspect le plus impressionnant?

M. CAMDESSUS : Le FMI dispose, je suis fier de le dire, d'un personnel hors pair pour ce qui est du dévouement des agents et de la qualité de leur travail. Ces dernières années, cette qualité s'est manifestée en particulier dans nos travaux avec les PPTE et nombre de pays touchés par la crise, surtout en Asie, mais aussi avec le Brésil, la Russie et les autres pays d'Europe centrale et orientale que nous avons aidés dans leur délicate transition vers l'économie de marché.

Cependant, une bonne partie de notre activité se déroule dans un contexte plus calme, sans pour cela être moins importante. Chaque jour, 30 ou 40 missions du FMI sont à pied-d'oeuvre dans les États membres. Les unes négocient les modalités de notre appui financier à des pays en proie à des problèmes de balance des paiements, les autres fournissent une assistance technique aux gouvernements et aux banques centrales ou travaillent, avec les autorités nationales, sur les systèmes statistiques et les normes



M. Camdessus rencontre Martti Ahtisaari, Président de la Finlande, au FMI.

Utilisation des ressources du FMI

(Millions de DTS)

	Novembre 1999	Janvier-novembre 1999	Janvier-novembre 1998
Compte des ressources générales	0,00	8.906,47	15.229,67
Accords de confirmation	0,00	6.429,07	7.580,49
FRS	0,00	3.636,09	5.125,00
Accords élargis	0,00	1.797,00	5.492,63
FRS	0,00	0,00	675,02
FFCI	0,00	680,40	2.156,55
Accords FASR	35,10	703,83	740,52
Total	35,10	9.610,30	15.970,19

FASR = facilité d'ajustement structurel renforcée

FFCI = facilité de financement compensatoire et de financement pour imprévus

FRS = facilité de réserve supplémentaire

Les chiffres étant arrondis, les totaux ne correspondent pas nécessairement à la somme des composantes.

Source : FMI, Département de la trésorerie

Photographies : Kevin Lamarque (Reuters), page 1; Denio Zara, Pdraic Hughes et Pedro Marquez (FMI), pages 5 et 7; Viktor Korotayev (Reuters), page 10; et Banque de réserve de Fidji, page 16.

de diffusion des données. Les missions les plus courantes s'inscrivent dans le cadre de l'article IV. Elles sont au cœur de nos activités de surveillance et incluent de plus en plus le suivi de normes qui font pratiquement partie, désormais, de la nouvelle architecture financière internationale. Elles relèvent du dialogue régulier que nous entretenons avec tous nos membres — de la République des Palaos, le plus récent, aux États-Unis. Les *Perspectives de l'économie mondiale* sont un autre volet important de notre mission de surveillance : deux fois l'an, nos services y analysent les grands problèmes économiques internationaux et présentent leurs projections pour la période à venir. Tous ces travaux sont souvent longs et difficiles, et ils seraient impossibles sans le dévouement de tous les membres du personnel. Je suis convaincu que, lorsque le monde comprendra mieux la nécessité d'éviter les crises, cette mission

unique de surveillance apparaîtra plus essentielle encore à chacun.

Quels sont vos projets? Envisagez-vous, par exemple, d'écrire vos mémoires?

M. CAMDESSUS : À vrai dire, je n'ai pas encore eu le temps de faire des projets. Après treize ans passés au service du FMI et de ses États membres, et bon nombre d'années fort bien remplies elles aussi dans la fonction publique de mon propre pays, mes ambitions sont simples : vivre dans mon pays à un rythme moins effréné et avoir le temps de lire, de penser ... et peut-être d'écrire. J'espère bien pouvoir consacrer plus de temps à ma famille, à mes amis de par le monde et à Dieu. C'est à cela que je pense quand je parle, en plaisantant à moitié, de mon droit «constitutionnel» à la vie, à la liberté et à la recherche du bonheur. ■

Le prochain défi lancé à la communauté internationale consistera sans doute à donner un visage humain à la mondialisation. Pour ce faire, il faut intensifier dès maintenant la lutte contre la pauvreté.
Camdessus

Sur le site Internet (www.imf.org)

Communiqués de presse

- 99/58 : Le FMI approuve un accord de confirmation de 45 millions de dollars en faveur de la Lettonie, 10 décembre
- 99/59 : Le FMI approuve le troisième prêt annuel FRPC en faveur de l'Ouganda, 10 décembre [voir page 1]
- 99/60 : Le FMI approuve un accord élargi de 453 millions de dollars en faveur du Kazakhstan, 13 décembre
- 99/61 : La Mauritanie accepte les obligations de l'article VIII, 15 décembre
- 99/62 : Le FMI approuve un crédit de 21 millions de dollars en faveur de la Sierra Leone au titre de l'aide d'urgence aux pays sortant d'un conflit, 17 décembre
- 99/63 : Le FMI approuve un accord élargi triennal en faveur de la Colombie, 20 décembre
- 99/64 : Le FMI approuve le troisième accord annuel FRPC en faveur de la Guinée, 21 décembre
- 99/65 : La Banque mondiale et le FMI adoptent les stratégies nationales de lutte contre la pauvreté comme nouvel axe de leur politique de prêt, 22 décembre [voir page 3]
- 99/66 : Le FMI approuve un accord de confirmation de 4 milliards de dollars en faveur de la Turquie [voir page 14]

Notes d'information

- 99/83: La Direction du FMI approuve la lettre d'intention pour l'accord de confirmation en faveur de la Turquie, 9 décembre
- 99/84 : Le FMI procède à sa première vente d'or hors marché, 17 décembre [voir page 3]
- 99/85 : Le FMI achève la revue de la Corée, 17 décembre
- 99/86 : Le FMI procède à sa deuxième vente d'or hors marché, 21 décembre [voir page 3]

Notes d'information au public (NIP)

- 99/108 : Saint-Vincent-et-les Grenadines, 10 décembre
- 99/112 : Barbade, 10 décembre
- 99/113 : Honduras, 21 décembre
- 99/114 : Colombie, 29 décembre
- 99/115 : Corée, 29 décembre
- 99/116 : Guatemala, 29 décembre
- 00/1 : Turquie, 3 janvier
- 00/2 : Kenya, 5 janvier

Lettres d'intention et mémorandums de politique économique et financière

- Lettonie, 10 novembre
- Brésil, 12 novembre
- Ouganda, 19 novembre
- Kazakhstan, 22 novembre
- Corée, 24 novembre
- Sierra Leone, 25 novembre
- Colombie, 3 décembre
- Guinée, 8 décembre
- Turquie, 9 décembre

Documents-cadres de politique économique

- Ouganda, 19 novembre
- Guinée, 8 décembre

Conclusions aux fins des consultations au titre de l'article IV Israël, 12 décembre

Notes d'information au public (NIP). Elles présentent l'évaluation faite par le Conseil d'administration des perspectives et politiques économiques des pays membres. Ces notes, qui comprennent aussi des renseignements généraux sur l'économie du pays membre, sont diffusées — avec le consentement du pays en question — à la suite des consultations au titre de l'article IV et des débats du Conseil d'administration, sur décision de celui-ci.

Lettres d'intention et mémorandums de politique économique. Établies par les pays membres, ces documents décrivent les politiques qu'ils ont l'intention d'appliquer dans le cadre du programme pour lequel ils demandent une aide financière au FMI.

Documents-cadres de politique économique. Préparés par les pays membres en collaboration avec les services du FMI et de la Banque mondiale, ces documents, qui sont mis à jour tous les ans, décrivent les objectifs économiques ainsi que les politiques macroéconomiques et structurelles retenus par les autorités dans le cadre des programmes d'ajustement triennaux appuyés par la FASR.

Conclusions aux fins des consultations au titre de l'article IV. À l'issue de ses entretiens avec les autorités dans le cadre des consultations annuelles au titre de l'article IV et avant l'établissement de son rapport au Conseil d'administration, la mission du FMI fait souvent part aux autorités de ses premières conclusions.

Des politiques économiques avisées pour circonscrire les risques de crise financière

Les ministres des finances et les gouverneurs de banque centrale des pays du G-20 ont tenu leur réunion inaugurale les 15 et 16 décembre 1999 à Berlin. Le G-20 est présidé par le Ministre des finances du Canada, Paul Martin, et comprend le G-7 et 11 grands pays à marché émergent (Afrique du Sud, Arabie Saoudite, Argentine, Australie, Brésil, Chine, Corée, Inde, Mexique, Russie et Turquie), plus deux représentants d'institutions internationales (Union européenne et FMI/Banque mondiale). Voici des extraits du communiqué publié à l'issue de la réunion.

Les ministres et les gouverneurs se sont réjouis de l'amélioration des conditions économiques mondiales. Ils ont réaffirmé l'importance des progrès constants accomplis par l'Organisation mondiale du commerce au chapitre de la libéralisation multilatérale du commerce des biens et services qui pourraient profiter largement à l'économie mondiale.

Les ministres et les gouverneurs ont discuté du rôle et des objectifs du G-20, et des façons de remédier aux principaux problèmes actuels de vulnérabilité de leur économie respective et du système financier mondial. Ils ont reconnu que de saines politiques économiques et financières nationales étaient essentielles à l'édification d'un système financier international qui soit moins enclin aux crises. Ils ont souligné l'importance de renforcer les bilans nationaux afin d'amortir les chocs imprévus. Ils ont préconisé le renforcement par étapes de la gestion de la dette publique et une plus grande attention accordée

aux répercussions de diverses politiques gouvernementales sur les décisions des entreprises privées relativement aux emprunts.

Ils ont reconnu que des régimes de taux de change non viables étaient un facteur critique de vulnérabilité et qu'un taux de change et une politique monétaire stables étaient essentiels. Ils ont discuté d'un éventail de mesures stratégiques nationales possibles à adopter face aux défis de la mondialisation, et ils ont échangé des idées sur le rôle que pouvait jouer la collectivité internationale afin d'aider à réduire la vulnérabilité aux crises.

Ils se sont réjouis des importants travaux effectués par les institutions de Bretton Woods et d'autres organismes en vue de l'établissement de normes et de codes internationaux dans des domaines clés, dont la transparence, la diffusion des données et la politique du secteur financier. Ils se sont entendus pour dire que la mise en œuvre plus répandue de ces normes et de ces codes contribuerait à une plus grande prospérité des économies nationales et à une plus grande stabilité du système financier international. Pour faire preuve de leadership à cet égard, les ministres et les gouverneurs ont convenu d'achever les rapports de transparence et les évaluations de la stabilité du système financier dans le contexte des efforts continus déployés par le FMI et la Banque mondiale afin d'améliorer ces mécanismes. Cet engagement contribuera à soutenir les mesures qui

Le Groupe des Vingt

Le Groupe des Vingt a été créé en septembre 1999 pour servir de nouveau mécanisme de consultation permanente sur les questions relatives au système financier international. Le Groupe des Sept a choisi Paul Martin, Ministre des finances du Canada, comme premier président du nouveau groupe pour un mandat de deux ans. Dans sa déclaration devant le Comité intérimaire lors de l'Assemblée annuelle de 1999, M. Martin a décrit les fonctions et les objectifs proposés du G-20. Voici des extraits de sa déclaration, dont le texte intégral est disponible sur le site Web du FMI (www.imf.org).

Plus tôt dans l'année, le Groupe des Sept a créé le Forum sur la stabilité financière, dont le rôle essentiel est d'identifier les lacunes de la réglementation des systèmes financiers et de proposer des solutions face à ces vulnérabilités. Le forum a mis sur pied trois groupes de travail qui étudient des questions importantes pour le système financier international.

Ces initiatives permettent d'améliorer l'architecture internationale. Cependant, comme nous l'avons vu ces dernières années, nous avons encore besoin d'une tribune pouvant offrir une vue d'ensemble et traiter des questions qui vont au-delà des responsabilités d'une seule organisation ou qui nécessitent davantage qu'une réglementation financière en

tant que telle. Les crises des deux dernières années ont démontré clairement qu'il existe des liens étroits entre les régimes de change, les systèmes financiers, le secteur réel de nos économies et la société dans son ensemble. Elles ont montré aussi que la situation sur les marchés émergents est importante pour chacun. Il est donc nécessaire de mettre en place une tribune permanente, comme le G-20 qui vient d'être créé, comprenant non seulement les économies industrielles mais aussi les principales économies émergentes et en développement. Le G-20 ne supplantera pas les tribunes existantes, ni leur pouvoir décisionnel : au contraire, il appuiera leurs efforts. Ce sera un instrument efficace pour étudier les questions plus générales et promouvoir la cohérence des diverses initiatives et tribunes qui visent à réformer et à renforcer le système financier international.

À cet effet, il importe que le groupe soit aussi souple que possible, tant dans son fonctionnement que dans les matières qu'il aborde. Les ministres pourront y parler franchement des grandes questions de fond dans un cadre qui encourage la spontanéité. Vu la portée de sa mission, le groupe pourra faire preuve d'une grande souplesse dans les sujets traités.

Dans le même temps, le G-20 doit veiller à éviter les doubles emplois avec les autres tribunes. Au contraire, il doit compléter leurs efforts et aider à les coordonner.

vont renforcer les pays en ce qui concerne leurs capacités, leurs institutions et leurs politiques nationales.

Les membres ont demandé à leurs représentants de tenir compte des travaux actuels d'autres groupes (dont le Forum sur la stabilité financière) et d'étudier de nou-

velles façons de réduire la vulnérabilité aux crises. Les représentants feront état de la progression de leurs travaux à la prochaine réunion des ministres des finances et des gouverneurs de banque centrale des pays du G-20, qui se tiendra au Canada à l'automne 2000. ■

Publications récentes

Études économiques et financières

Perspectives de l'économie mondiale, octobre 1999

(36 dollars; enseignants et étudiants universitaires : 25 dollars)

Documents de travail (7 dollars)

99/156 : *On the Fast Track to EU Accession:*

Macroeconomic Effects and Policy Challenges for Estonia, René Weber et Günther Taube

99/157 : *Suriname: A Case Study of High Inflation*,

Benedikt Braumann et Sukhdev Shah

99/158 : *Linkages Among Asset Markets in the United*

States: Tests in a Bivariate GARCH Framework,

Salim M. Darbar et Partha Deb

99/159 : *Political Economy Aspects of Trade and*

Financial Liberalization: Implications for Sequencing, Rina Bhattacharya

99/160 : *The 1994 Mexican Economic Crisis: The Role of*

Government Expenditure and Relative Prices,

Eliot Kalter et Armando Ribas

99/161 : *The Disappearing Openness-Inflation*

Relationship: A Cross-Country Analysis of Inflation Rates, Michael Bleaney

99/162 : *The Suitability of ASEAN for a Regional*

Currency Arrangement, Tamim Bayoumi et Paolo Mauro

99/163 : *Income Distribution, Informal Safety Nets, and*

Social Expenditures in Uganda, Calvin McDonald,

Christian Schiller et Kenichi Ueda

99/164 : *Multiple Equilibria, Contagion, and the*

Emerging Market Crises, Paul R. Masson

99/165 : *Rethinking Subnational Taxes: A New Look at*

Tax Assignment, Richard M. Bird

99/166 : *Why Do Firms Pay Antidumping Duty?*,

Poonam Gupta

99/167 : *Ownership of Capital in Monetary Economies*

and the Inflation Tax on Equity, Ralph Chami,

Thomas F. Cosimano et Connel Fullenkamp

99/168 : *Global Liquidity and Asset Prices: Measurement,*

Implications, and Spillovers, Klaas Baks et Charles

Kramer

99/169 : *The Myth of Comoving Commodity Prices*,

Paul Cashin, C. John McDermott et Alasdair Scott

99/170 : *Central Bank Independence and the Conduct of*

Monetary Policy in the United Kingdom,

Jan Kees Martijn et Hosein Samiei

99/171 : *Flight Capital as a Portfolio Choice*,

Paul Collier, Anke Hoeffler et Catherine

Pattillo

99/172 : *Dominance Testing of Social Sector*

Expenditures and Taxes in Africa, David E. Sahn

et Stephen D. Younger

99/173 : *Demand for M2 in an Emerging-Market*

Economy: An Error-Correction Model for

Malaysia, Subramanian S. Sriram

Rapports sur les États membres (15 dollars)

99/132 : Botswana — Questions générales et

appendice statistique

99/133 : Costa Rica — Annexe statistique

99/134 : Myanmar — Évolution récente de l'économie

99/135 : Portugal — Questions générales

99/136 : Sri Lanka — Évolution récente de l'économie

et de la politique économique

99/137 : Djibouti — Annexe statistique

99/138 : Grèce — Questions générales

99/139 : France — Questions générales

99/140 : Turkménistan — Évolution récente de

l'économie

99/141 : Saint-Vincent-et-les Grenadines — Rapport

au titre de l'article IV

99/142 : Barbade — Rapport au titre de l'article IV

99/143 : République de Bélarus — Évolution récente

de l'économie

99/144 : Barbade — Appendice statistique

99/145 : El Salvador — Annexe statistique

99/146 : Antigua-et-Barbuda — Annexe statistique

99/147 : République des Palaos — Évolution récente

de l'économie

99/148 : Saint-Vincent-et-les Grenadines — Annexe

statistique

99/149 : Colombie — Rapport au titre de l'article IV

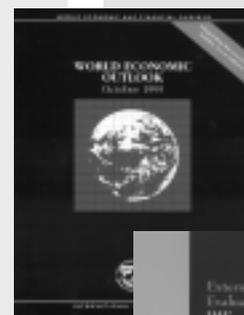
(projet-pilote)

Autres publications

External Evaluation of IMF Surveillance, publié

sous la direction d'un groupe indépendant d'experts

(19 dollars)



Vous pouvez vous procurer ces publications en vous adressant à : IMF Publication Services, Box X2000, IMF, Washington, DC 20431 (U.S.A.). Téléphone : (202) 623-7430. Télécopie : (202) 623-7201. Adresse électronique : publications@imf.org.

Vous trouverez sur le site www.imf.org des informations en anglais concernant le FMI. Le site www.imf.org/external/fre/index.htm propose une sélection de documents en français, dont le texte intégral du *Bulletin du FMI*, du *Supplément annuel consacré au FMI* et du magazine *Finances & Développement*.

Le passage à un régime de retraite à cotisations prédéfinies modifiera le rôle réglementaire de l'État

Le présent article est fondé sur un document intitulé «*Regulation of Withdrawals in Individual Account Systems*» qui a été présenté à la conférence de la Banque mondiale sur «*New Ideas about Old Age Security*» en septembre 1999. Cette étude a été publiée par la suite sous la forme d'un document de travail du FMI.

Le financement des prestations de retraite représente une lourde charge budgétaire pour nombre de pays. Dans les pays industrialisés occidentaux et plusieurs pays asiatiques, cette charge va s'alourdir avec le vieillissement de la population. D'autres pays, notamment les pays en transition, font déjà face à d'énormes problèmes financiers dans leur système de sécurité sociale. Partout, les autorités se demandent comment réformer le régime public des retraites afin d'assurer sa stabilité à long terme.

Définir les cotisations, et non les prestations

Au début des années 90, sous la direction de son économiste principal de l'époque, Lawrence Summers (aujourd'hui Secrétaire au Trésor américain), la Banque mondiale a élaboré un nouveau cadre de politique des retraites pour ses pays membres (voir aussi *Averting the Old Age Crisis*, Oxford University Press, 1994). La Banque recommandait notamment de remplacer les régimes publics par répartition à prestations prédéfinies par un système à trois piliers. Dans un système par répartition, les cotisations des actifs financent les prestations des retraités, et celles-ci sont définies selon une formule qui prend en compte les salaires de l'intéressé, ses années de service et l'âge auquel il a pris sa retraite. Dans le système à trois piliers qui est proposé, seul le premier pilier, qui garantit une pension de retraite minimale, est financé par répartition. Le deuxième pilier obligatoire est un système préfinancé à cotisations prédéfinies, où les prestations dépendent des cotisations versées par le travailleur sur son compte de retraite et du rendement de cette épargne. Le troisième pilier est volontaire et permet de bénéficier d'un revenu supplémentaire pour la retraite.

Une question importante, mais rarement posée, concernant ce passage à un régime public de retraite à cotisations prédéfinies est de savoir comment prélever l'épargne accumulée sur les comptes individuels.

Revenu de retraite

Dans un système à cotisations définies, les cotisants disposent d'un stock d'actifs lorsqu'ils prennent leur retraite. Dans un système obligatoire, les travailleurs doivent transférer une partie de leur revenu sur un compte individuel. Dans les limites fixées par les pouvoirs publics, ils peuvent ensuite décider comment investir leurs actifs. Lorsqu'ils prennent leur retraite, les

travailleurs doivent financer leurs besoins de revenu sur cette épargne. Les régimes de retraite publics traditionnels fournissent un flux de revenu à vie au bénéficiaire initial et généralement aussi à ses survivants. Ce flux de revenu, appelé rente viagère, protège contre l'incertitude qui entoure la durée de la vie. Pour les systèmes à cotisations prédéfinies, il reste à savoir si les futurs retraités disposeront du même flux de revenu à vie et quel type d'intervention de l'État sera peut-être nécessaire. Sans accès à des rentes viagères, les retraités qui vivent plus longtemps que prévu pourraient dépenser tout ce qu'ils ont et, sans moyen de subsistance, dépendront très probablement d'une garantie de revenu de l'État. La manière dont est prélevée l'épargne accumulée en vue de la retraite peut donc avoir un sérieux impact sur les coffres de l'État si la réglementation et le contrôle sont insuffisants.

Dans un système à cotisations prédéfinies, les retraités pourraient convertir leur épargne en un flux de revenu à vie en achetant des rentes sur les marchés privés. Ceux-ci offrent divers contrats de rente, le plus simple fournissant un revenu à vie pour une seule personne, d'autres pour un conjoint et autres survivants à un niveau égal ou inférieur. Les rentes à capital remboursable prévoient un versement unique aux survivants si la personne qui reçoit la rente meurt avant un certain âge. Les rentes peuvent être fixes — un montant nominal fixe est versé chaque mois — ou variables — elles reposent sur un portefeuille d'actifs à risque, et le montant versé aux bénéficiaires dépend du rendement du portefeuille.

Demande de rentes

Malgré la grande variété des rentes, les marchés sont très étroits, même dans les pays où les marchés financiers sont très développés. Cette observation empirique est surprenante d'un point de vue économique. Le partage des risques qui est inhérent aux rentes devrait rendre leur rendement attrayant pour les retraités; on s'attendrait donc à ce que nombre de retraités complètent leur revenu de retraite en convertissant leur épargne privée en rentes. Le fait que seul un petit nombre de retraités le fassent est important pour deux raisons. Premièrement, cela pourrait signaler un problème sur le marché des rentes qui nécessite une intervention de l'État. Deuxièmement, dans la mesure où la demande actuelle de rentes indique que les personnes âgées préfèrent affecter leurs ressources à la consommation, les décideurs dans les pays qui instituent des comptes individuels devraient adapter leur réglementation.

On mentionne souvent que les marchés privés des rentes souffrent d'antisélection, qui se produit si la

compagnie d'assurances dispose de moins d'informations sur les risques associés à un client potentiel que le client. En conséquence, les compagnies d'assurances doivent relever leurs primes, parce que les «mauvais» risques non identifiables — dans le cas des rentes, les individus qui vivent plus vieux que la moyenne — achètent plus d'assurance que les «bons» risques. Le

relèvement des primes pourrait amener davantage de bons risques à quitter le marché, peut-être jusqu'à ce qu'il n'y ait plus que très peu de participants. En fait, l'expérience montre que les prix sur les marchés des rentes au Royaume-Uni et aux États-Unis sont plus élevés parce que les personnes qui achètent des rentes vivent plus vieux que la moyenne.

Accords du FMI au 30 novembre 1999

Pays membre	Date de l'accord	Date d'expiration	Total approuvé	Solde non tiré
			(Millions de DTS)	
Accords de confirmation			39.577,64	13.427,54
Bosnie-Herzégovine	29 mai 1998	28 avr. 2000	77,51	24,24
Brésil ¹	2 déc. 1998	1 ^{er} déc. 2001	13.024,80	5.969,70
Cap-Vert	20 févr. 1998	31 déc. 1999	2,50	2,50
Corée ¹	4 déc. 1997	3 déc. 2000	15.500,00	1.087,50
El Salvador	23 sept. 1998	22 févr. 2000	37,68	37,68
Mexique	7 juil. 1999	30 nov. 2000	3.103,00	2.068,60
Philippines	1 ^{er} avr. 1998	31 mars 2000	1.020,79	475,13
Roumanie	5 août 1999	31 mars 2000	400,00	347,00
Russie	28 juil. 1999	27 déc. 2000	3.300,00	2.828,57
Thaïlande	20 août 1997	19 juin 2000	2.900,00	400,00
Uruguay	29 mars 1999	28 mars 2000	70,00	70,00
Zimbabwe	2 août 1999	1 ^{er} oct. 2000	141,36	116,62
Accords élargis de crédit			11.749,03	6.593,10
Argentine	4 févr. 1998	3 févr. 2001	2.080,00	2.080,00
Azerbaïdjan	20 déc. 1996	19 déc. 1999	58,50	5,26
Bulgarie	25 sept. 1998	24 sept. 2001	627,62	366,12
Croatie	12 mars 1997	11 mars 2000	353,16	324,38
Indonésie	25 août 1998	5 nov. 2000	5.383,10	1.585,40
Jordanie	15 avril 1999	14 avr. 2002	127,88	106,56
Moldova	20 mai 1996	19 mai 2000	135,00	47,50
Pakistan	20 oct. 1997	19 oct. 2000	454,92	341,18
Panama	10 déc. 1997	9 déc. 2000	120,00	80,00
Pérou	24 juin 1999	31 mai 2002	383,00	383,00
Ukraine	4 sept. 1998	3 sept. 2001	1.919,95	1.207,80
Yémen	29 oct. 1997	1 ^{er} mars 2001	105,90	65,90
Accords FASR			3.800,01	1.990,22
Albanie	13 mai 1998	12 mai 2001	45,04	23,69
Arménie	14 févr. 1996	20 déc. 1999	109,35	20,93
Azerbaïdjan	20 déc. 1996	24 janv. 2000	93,60	11,70
Bénin	28 août 1996	7 janv. 2000	27,18	10,87
Bolivie	18 sept. 1998	17 sept. 2001	100,96	67,31
Burkina Faso	10 sept. 1999	9 sept. 2002	39,12	33,53
Cambodge	22 oct. 1999	21 oct. 2002	58,50	50,14
Cameroun	20 août 1997	19 août 2000	162,12	36,03
Côte d'Ivoire	17 mars 1998	16 mars 2001	285,84	161,98
Djibouti	18 oct. 1999	17 oct. 2002	19,08	16,36
Gambie	29 juin 1998	28 juin 2001	20,61	13,74
Ghana	3 mai 1999	2 mai 2002	155,00	110,70
Guinée	13 janv. 1997	12 janv. 2000	70,80	23,60
Guyana	15 juil. 1998	14 juil. 2001	53,76	35,84
Honduras	26 mars 1999	25 mars 2002	156,75	96,90
Macédoine	11 avr. 1997	10 avr. 2000	54,56	27,28
Madagascar	27 nov. 1996	27 juil. 2000	81,36	40,68
Mali	6 août 1999	5 août 2002	46,65	39,90
Mauritanie	21 juil. 1999	20 juil. 2002	42,49	36,42
Mongolie	30 juil. 1997	29 juil. 2000	33,39	21,89
Mozambique	28 juin 1999	27 juin 2002	58,80	50,40
Nicaragua	18 mars 1998	17 mars 2001	148,96	53,82
Ouganda	10 nov. 1997	9 nov. 2000	100,43	26,78
Pakistan	20 oct. 1997	19 oct. 2000	682,38	417,01
République Centrafricaine	20 juil. 1998	19 juil. 2001	49,44	32,96
République kirghize	26 juin 1998	25 juin 2001	73,38	43,00
Rwanda	24 juin 1998	23 juin 2001	71,40	38,08
Sénégal	20 avr. 1998	19 avr. 2001	107,01	57,07
Tadjikistan	24 juin 1998	23 juin 2001	100,30	53,34
Tanzanie	8 nov. 1996	7 févr. 2000	181,59	0,00
Yémen	29 oct. 1997	28 oct. 2000	264,75	114,75
Zambie	25 mars 1999	24 mars 2002	254,45	244,45
Total			55.126,68	22.010,86

¹Y compris les montants au titre de la facilité de réserve supplémentaire.

FASR = facilité d'ajustement structurel renforcée

Les chiffres étant arrondis, les totaux ne correspondent pas nécessairement à la somme des composantes.

Source : FMI, Département de la trésorerie

Les accords au titre du mécanisme élargi de crédit (MEDC) visent à corriger les difficultés de balance des paiements dues à des problèmes structurels.

D'autres facteurs influent sur la demande actuelle de rentes privées. Premièrement, dans le cadre des régimes public et privé de retraite, beaucoup de retraités reçoivent déjà une bonne partie de leur revenu de retraite sous forme de rentes et souhaitent peut-être utiliser le reste de leurs actifs autrement qu'en les convertissant en un flux de revenu. Deuxièmement, il se peut que les membres d'une famille décident de commun accord de consommer plutôt que d'épargner, jugeant que l'un ou l'autre d'entre eux va peut-être mourir. Dans ce cas, ils se font mutuellement des legs et réduisent le risque qu'une partie de leurs ressources subsiste après leur mort, ce qui diminuerait le besoin d'acheter des rentes sur le marché privé. En particulier dans les pays en développement où le système public de garantie de revenu n'est pas très développé, les familles fournissent une assurance implicite. Troisièmement, les retraités sont exposés au risque de grosses dépenses de santé. Si les contrats sur rentes sont irréversibles, ils choisiront de conserver des liquidités pour leurs dépenses de santé. Quatrièmement, souvent, le portefeuille des rentes ne peut pas être adapté aux préférences risque/rendement des retraités et les rentes ne protègent généralement pas contre l'inflation. Il se peut donc que les retraités préfèrent investir dans d'autres actifs.

Rôle de l'État

Lorsqu'ils examinent le retrait de fonds des comptes de pension individuels, les pouvoirs publics qui décident de réformer leur régime de retraite doivent prendre en

compte simultanément le coût des garanties de prestation pour l'État, le fonctionnement des marchés d'assurance et les besoins de consommation des retraités. Pour protéger les finances publiques et assurer le bon fonctionnement des marchés d'assurance, il serait bon de rendre obligatoire la conversion de l'épargne en rente. Les retraités qui sont forcés d'acheter des rentes ont moins de chances de manquer de ressources à un moment donné, ce qui réduit le risque que l'État doive leur fournir une garantie de revenu. Dans le même temps, comme les retraités ne pourraient pas quitter le marché des rentes, l'antisélection serait éliminée. Cependant, la conversion obligatoire limite la capacité des retraités à affecter leurs ressources aux différents types de consommation — y compris les soins de santé — et aux legs.

La réglementation des retraits de fonds pourrait s'appuyer sur les principes directeurs ci-après. Premièrement, les retraités devraient être obligés d'acheter une rente qui inclut une protection contre l'inflation et une couverture survivant et qui est plus élevée que l'allocation minimale ou la garantie de revenu de l'État. Ainsi, les individus qui vivent plus longtemps que prévu ne seraient pas admis à bénéficier de l'aide publique s'ils n'ont plus d'argent ou si l'inflation érode leur revenu. L'État devrait aussi limiter les risques que les retraités peuvent prendre avec leur épargne convertie en rente en limitant la variabilité du revenu des rentes. Cependant, il faudrait autoriser différents types de rentes, telles que les rentes à capital remboursable, de sorte que les flux de revenus puissent être adaptés aux préférences de chacun.

Deuxièmement, l'État doit décider s'il veut réglementer le prix des rentes. Sans restrictions, les compagnies d'assurances fixeront le prix en fonction du sexe, de la santé et d'autres caractéristiques du retraité, ce qui pourrait être considéré inacceptable d'un point de vue politique ou social. L'État doit aussi assurer un équilibre entre le droit du consommateur à la vie privée et le besoin d'information des assureurs. Enfin, il doit réglementer les choix de portefeuille des assureurs. Sinon, le fait que l'État garantisse implicitement ou explicitement qu'il renflouera les individus dont la compagnie est défaillante pourrait amener les assureurs à choisir des investissements trop risqués.

Le passage d'un système public traditionnel à prestations prédéfinies à un système obligatoire à cotisations prédéfinies modifie le rôle de l'État, qui doit réglementer explicitement les montants à convertir en rente, la couverture survivant, les types de rentes qui peuvent être achetées, la variabilité du revenu des rentes et les politiques de prix et d'investissement des assureurs. ■

Jan Walliser
FMI, Département des finances publiques

Turquie : accord de confirmation de 4 milliards de dollars

Le 22 décembre, le FMI a approuvé en faveur de la Turquie un crédit d'un montant d'environ 4 milliards de dollars (2,9 milliards de DTS) dans le cadre d'un accord de confirmation triennal à l'appui du programme économique du gouvernement pour 2000-02. Le premier versement d'environ 300 millions de dollars (221,7 millions de DTS) sera disponible immédiatement.

Décrivant les débats du Conseil d'administration du FMI, Stanley Fischer, Premier Directeur général adjoint du FMI, a salué le programme de la Turquie, «solide et bien équilibré», qui vise à débarrasser le pays de l'inflation élevée dont souffre l'économie depuis vingt ans, à rétablir les données macroéconomiques fondamentales et à s'attaquer aux faiblesses structurelles de longue date.

Le programme du gouvernement repose sur trois piliers : un ajustement budgétaire en début de période, des réformes structurelles et un engagement ferme à l'égard du taux de change, avec l'appui d'une politique des revenus cohérente. Pour 2000, il est prévu que la croissance du PNB réel sera de 5-5½ % et l'inflation de 25 %, contre 65 % environ en 1999.

La Turquie est membre du FMI depuis le 11 mars 1947. Sa quote-part est de 964,0 millions de DTS (environ 1,3 milliard de dollars). L'encours des crédits du FMI à la Turquie s'élève actuellement à 437 millions de DTS (environ 599 millions de dollars).

Les détails du programme figurent dans la lettre d'intention du gouvernement, ainsi que dans le communiqué de presse du FMI n° 99/66, tous deux disponibles sur le site Web du FMI (www.imf.org).

Le document de travail du FMI n° 99/153, *Regulation of Withdrawals in Individual Account Systems*, publié par Jan Walliser, est en vente au Service des publications du FMI au prix de 7 dollars. Voir les instructions page 11 pour le commander.

Une première expérience d'assistance technique à l'échelle régionale

En 1993, le FMI et le PNUD (Programme des Nations Unies pour le développement) ont décidé de fournir pour la première fois de l'assistance technique au niveau régional. Le Centre d'assistance technique financière du Pacifique a alors été créé à Suva, Fidji, aux fins de mettre en oeuvre, sous la direction du FMI, un projet de réforme de la gestion monétaire et budgétaire et d'amélioration des statistiques financé par le PNUD. Tous les deux ans environ, des représentants des quinze économies insulaires du Pacifique, des donateurs (Banque asiatique de développement, Australie, Nouvelle-Zélande et Forum du Pacifique), du PNUD et du FMI réexaminent ce projet. Le dernier réexamen, qui a eu lieu à Suva les 18 et 19 novembre 1999, a été l'occasion de mieux analyser le bilan des opérations du Centre depuis sa création, de tirer des conclusions sur l'efficacité et le bien-fondé de ses activités dans les pays du Pacifique-Sud et de lui indiquer de nouvelles orientations ou priorités.

Ce réexamen a été précédé d'un séminaire au cours duquel cinq études ont été présentées, à savoir un tour d'horizon établi par Klaus-Walter Riechel, représentant résident du FMI et coordonnateur du projet, et quatre documents de référence préparés par des conseillers techniques du Centre sur les thèmes suivants : gestion des finances publiques (Brian Thornton), administration de l'impôt et politique fiscale (Colin Walker), contrôle bancaire (Alan E. Gee) et statistiques macroéconomiques et financières (Howard Murad). Les sessions ont comporté une conférence-débat, suivie d'une séance de questions. Les points de vue échangés ont permis d'adopter un ensemble précis de recommandations sur les activités futures du Centre.

Gestion des finances publiques

La discussion sur ce thème a essentiellement porté sur la difficulté de faire participer les milieux politiques à l'élaboration du budget. À des fins de bonne gestion, les priorités et les limites financières du budget doivent être arrêtées par le gouvernement. Trop souvent, dans les pays du Pacifique, l'établissement du budget est laissé à de hauts fonctionnaires, de sorte que les ministres n'ont pas le sentiment d'en avoir la maîtrise et sont amenés à recourir à des budgets supplémentaires. En outre, les déficiences de la réglementation concernant l'emploi des deniers publics ou le respect des normes comptables par les entreprises publiques, ainsi que la pratique consistant à planifier le développement et à programmer l'aide en dehors du budget, ont créé une culture hostile à une gestion prudente des finances publiques. D'après les intervenants, le Centre aide à inculquer les principes de responsabilisation, de transparence

et de bonne gouvernance aux ministres des finances et à leurs services; cependant, certains ont déclaré qu'il devrait étendre son influence à l'ensemble du gouvernement, puisque la gestion des finances publiques n'est pas du ressort exclusif du ministre des finances, mais engage le gouvernement tout entier. Constatant que la pénurie chronique de comptables professionnels dans la région est en partie à l'origine de la mauvaise gestion des finances publiques, Jim McMaster, Directeur du Pacific Institute for Management and Development, a proposé de donner à des fonctionnaires désignés par le Centre une formation adaptée à leurs besoins.

Administration de l'impôt et politique fiscale

Tous les participants ont reconnu la contribution capitale du Centre à la réforme fiscale dans la région. Ils ont opposé les réformes menées à bien en suivant ses recommandations à celles pour lesquelles ses conseils n'avaient pas été sollicités et qui ont échoué. La promotion au niveau régional par le Centre de régimes fiscaux et douaniers favorables aux échanges a également été évoquée, certains participants ayant préconisé que le Centre prête son concours à la création d'un organisme fiscal régional doté de fonctions analogues à celles de l'Oceania Customs Organization. D'autres ont cependant fait valoir qu'une telle initiative grèverait trop les ressources du Centre et limiterait les moyens dont il dispose pour lancer dans les pays des opérations d'assistance et de formation techniques sur le tas. Plusieurs intervenants ont en outre jugé essentiel, pour le succès de l'assistance technique dans les domaines fiscal et douanier, d'as-

Principaux taux du FMI

Semaine commençant le	Taux d'intérêt du DTS	Taux de rémunération	Taux de commission
20 décembre	3,88	3,88	4,41
27 décembre	3,90	3,90	4,43
3 janvier	3,81	3,81	4,31
10 janvier	3,86	3,86	4,39

Le taux d'intérêt du DTS et le taux de rémunération des avoirs correspondent à une moyenne pondérée des taux d'intérêt d'instruments à court terme émis sur les marchés monétaires des cinq pays dont les monnaies composent le panier de calcul du DTS : au 1^{er} mai 1999, les pondérations étaient comme suit : dollar E.U., 41,3 %; euro (Allemagne), 19 %; euro (France), 10,3 %; yen, 17 %; et livre sterling, 12,4 %. Le taux de rémunération des avoirs est le taux de rendement de la position rémunérée des États membres dans la tranche de réserve. Le taux de commission correspond à un pourcentage du taux du DTS (113,7 % actuellement) et représente le coût d'utilisation des ressources du FMI. Les trois taux sont calculés le vendredi et appliqués la semaine suivante. Les taux de rémunération et de commission de base sont ajustés en fonction des arrangements conclus au titre de la répartition des charges. Pour connaître les derniers taux, appeler le (202) 623-7171, ou se reporter au site du FMI : www.imf.org/external/np/tre/sdr/sdr.htm.

Source : FMI, Département de la trésorerie



Ian S. McDonald
 Rédacteur en chef
 Sara Kane · Sheila Meehan
 Elisa Diehl
 Rédactrices
 Philip Torsani
 Maquettiste/Graphiste

Édition française
 Division française
 Bureau des services linguistiques
 Marc Servais
 Traduction
 V. Andrianifahanana
 Correction & PAO

Le *Bulletin du FMI* (ISSN 0250-7412) est publié également en anglais (*IMF Survey*) et en espagnol (*Boletín del FMI*). Aux 23 numéros qui paraissent chaque année s'ajoutent un supplément annuel consacré au FMI ainsi qu'un index annuel. Les opinions et les informations contenues dans le *Bulletin* ne représentent pas nécessairement la position officielle du FMI, de même que les cartes publiées, qui sont extraites de l'Atlas mondial du *National Geographic* (sixième édition). Les articles du *Bulletin* peuvent être reproduits à condition que la source soit citée. Le courrier à la rédaction doit être adressé à Current Publications Division, Room IS7-1100, International Monetary Fund, Washington, DC 20431 (U.S.A.), ou par messagerie électronique à imfsurvey@imf.org. Téléphone : (202) 623-8585. Expédition par courrier première classe pour le Canada, les États-Unis et le Mexique et par avion pour les autres pays. Le tarif annuel de l'abonnement est de 79 dollars E.U. pour les entreprises et les particuliers. Les demandes d'abonnement doivent être adressées à Publication Services, Box X2000, IMF, Washington, DC 20431 (U.S.A.). Téléphone : (202) 623-7430. Télécopie : (202) 623-7201. Adresse électronique : publications@imf.org.



Participants au séminaire et à l'examen du projet d'assistance technique FMI-PNUD à Suva, Fidji.

surer une formation en gestion parallèlement à la formation technique, aussi ont-ils souhaité que le Centre s'intéresse à cette question.

Contrôle bancaire

Les participants ont constaté que la situation s'est profondément modifiée depuis la création du Centre par suite de l'apparition d'un vaste secteur bancaire offshore et, plus récemment, des inquiétudes causées par les opérations de blanchiment dans la région. Ces problèmes préoccupent notamment la Banque asiatique de développement qui consent des prêts à l'ajustement macroéconomique sous réserve d'une réforme du secteur financier. Eugène Joukov, expert financier à cet établissement, a exprimé l'espoir que le Centre puisse s'y attaquer et étendre sa fonction de conseil au contrôle des institutions financières non bancaires. Il a par ailleurs précisé que la BAsD soutient la proposition du Centre de créer une autorité régionale de tutelle et apprécie les actions engagées par celui-ci pour harmoniser le cadre réglementaire au sein de la région. De nombreux participants ont noté que les banques centrales doivent, faute de disposer d'un personnel compétent dans le domaine du contrôle prudentiel, développer leurs capacités tout en appliquant des réformes profondes. Pour certains qui ont souligné que le FMI et d'autres donateurs avaient récemment réduit leurs actions d'assistance technique en matière de développement à long terme des capacités, il ne faut pas que cette réduction se traduise par un transfert de charges au Centre.

Statistiques

Howard Murad a déclaré que sa tâche est grandement facilitée du fait qu'il travaille en équipe avec les trois autres experts qui savent combien il est important d'avoir de bonnes statistiques pour parvenir à une gestion économique et financière saine et qui peuvent démontrer l'importance de ces statistiques à leurs

homologues. En général, cependant, les experts-statisticiens ne sont pas tenus en haute estime dans la région, les ressources affectées à leurs travaux sont insuffisantes, il est peu fait appel à leurs services et leur «influence» est nulle.

Les services de la statistique sont mal gérés et pénalisés par la faiblesse des textes régissant l'établissement des données et le respect des normes. Néanmoins, une demande de statistiques se créera à mesure que les pays de la région mettront au point leurs propres programmes de réforme et en assumeront l'application et le suivi. Le Centre devra tenir compte de cette évolution et éventuellement examiner la possibilité de faire établir certaines statistiques (recensements et relevés de dépenses, par exemple) par des équipes régionales de spécialistes.

Conclusions

On s'est accordé à reconnaître au cours des discussions que l'intérêt du Centre découle essentiellement de la haute qualité et de la grande objectivité des conseils qu'il donne. Son siège étant situé dans la région, il peut en outre saisir parfaitement les besoins des pays et prodiguer ses conseils, parfois déplaisants, d'une manière et sous une forme qui permettent de les faire accepter et d'y donner suite plus facilement.

À la fin du séminaire, les donateurs et les bénéficiaires ont félicité chaudement le Centre pour son rôle dans la région, rôle qu'ils continueront de soutenir. Les participants sont unanimement convenus que le Centre doit poursuivre ses activités. En raison de cette contribution aussi importante du Centre à l'amélioration de la gestion macroéconomique et à l'application des réformes économiques et financières, les représentants des donateurs ont assuré les participants qu'ils maintiendront leur aide financière au cours des prochaines années. ■